

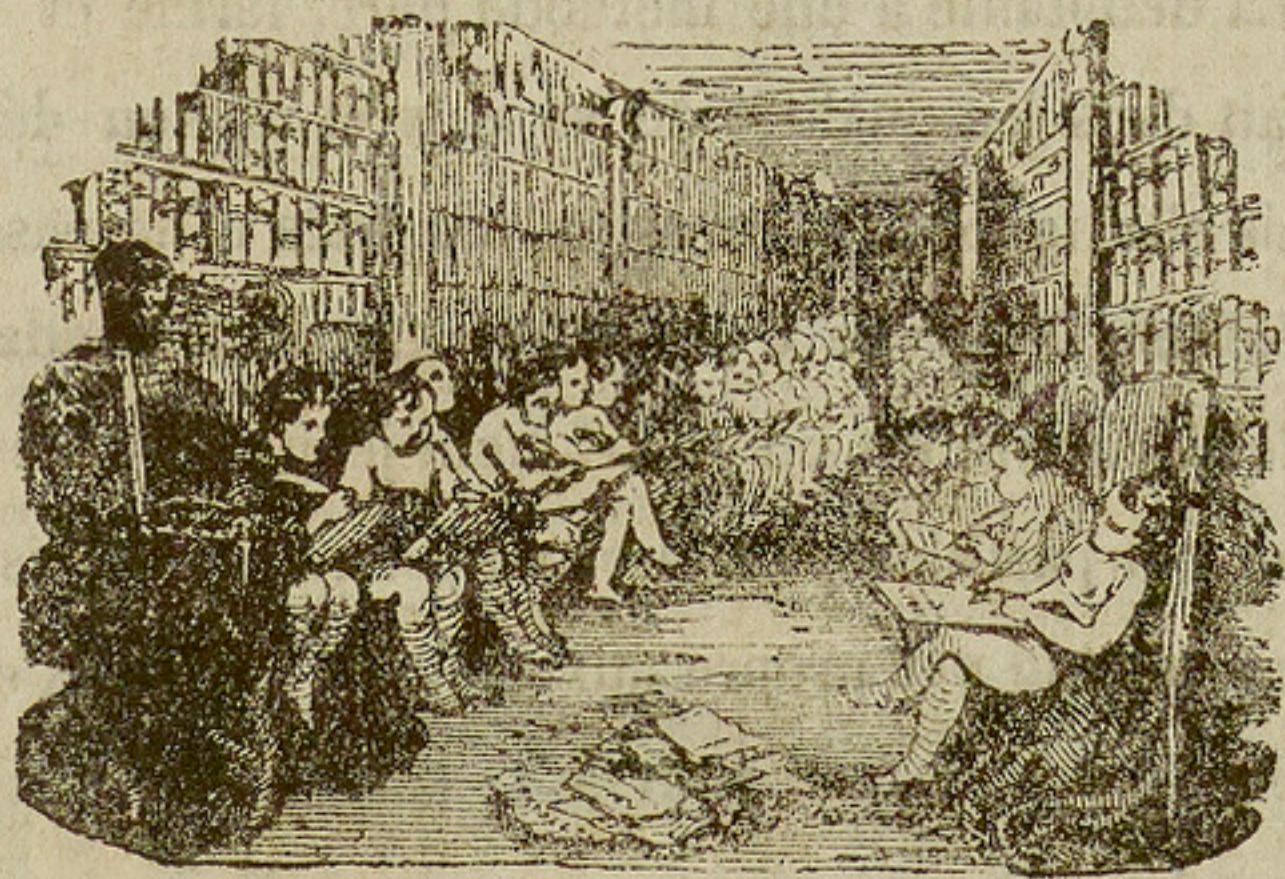
Gymnase. — Les *Deux César*, de M. Félix Arvers, vont envahir la scène.

Porte-Saint-Martin. — Les représentations de *Lady Seymour* permettent aux directeurs de donner tous leurs soins à la féerie. On dit que la *Biche au bois* fera courir tout Paris.

Ambigu. — Mardi, les princes assistaient à la représentation des *Talismans*.

On parle de construire, dans le grand carré des Champs-Élysées, et pour faire pendant au Cirque, un théâtre d'été, à ciel ouvert, destiné à représenter le vaudeville et l'Opéra-Comique.

Le 9 de ce mois, pendant une représentation de *Robert-le-Diable* sur le théâtre de Valenciennes, le feu prit au voile de l'actrice qui remplissait le rôle de la princesse Isabelle. Heureusement, un pompier avait tout vu à temps, et, bravant l'étiquette et le feu, il mit la main sur la princesse de Grenade, arracha son voile enflammé en faisant sauter le diadème qui le retenait, le roula sous ses pieds et fit cesser immédiatement tout danger. L'actrice en a été quitte pour la peur.



CLUB FEMINO-DRAMATICO.

PRÉSIDENCE DE M^{lle} BOISGONTIER.

(Deuxième Séance.)

Mlle Boisgontier monte à la tribune et dépose un volumineux dossier qu'elle s'apprête à lire. — Hum! Hum!

Mlle Flore. — Tu vas épeler cela?

Mlle Boisgontier. — Epeler, non; lire, oui.

Mlle Flore. — Je demande un congé.

Mlle Aline. — Je me la casse.

Mlle Laverny. — Je vais jusque chez Félix mettre mes incisives en contact avec quelque pâte plus ou moins ferme.

Mlle Grave (d'un ton doux). — Renonce à ta lecture et nous restons.

Mlle Ladrangé. — Oui, et passons vivement à l'élection d'un président. Quoique muse, nous ne sommes pas ici pour muser.

Mlle Boisgontier. — Mais de quel sexe sera notre président?

Mlle Pauline Leroux. — On dit genre, c'est plus comme il faut.

Mlle Boisgontier. — Non, sexe; car il n'y a que deux sexes et il y a trois genres: le masculin, le féminin et le neutre. Mais laissons-là cette discussion grammaticale et procédons à l'élection d'un président. Je dis président, car je me rappelle que les Muses étaient présidées par *Hippo-le-long*.

Mlle Pauline Leroux. — Napoléon! c'était un empereur romain.

Mlle Ladrangé. — Apollon, donc; j'ai vu son statue, il est vêtu d'un crispin et d'un arc.

Mlle Boisgontier. — Apollon, soit. Eh bien! pour remplacer Apollon, j'offre Hyacinthe.

Mlle Pauline Leroux. — En voilà une inconséquence; mais ou mettrons-nous son nez? nous avons déjà les pieds de...

Mlle Florentine. — Pas de personnalités, s'ous plaît.

Mlle Boisgontier. — Ne nous fâchons pas, je le retire.

Mlle Volet. — J'offre M. Cachardy.

Mlle Flore. — Il est gentil le petit; mais on parlait hier de onze degrés et cela suffit, je ne veux pas de la température Cachardy. Cet été, on pourra lui permettre de venir quelquefois; cela économisera un ventilateur.

Mlle Boisgontier. — Eh bien! formons une liste. Nous sommes tous d'accord sur les qualités que doit posséder notre président?

Mlle Flore. — Oui, beau comme Ligier.

Mlle Aline. — Eloquent comme M. d'Ennery.

Mlle Flore. — Sage comme nous; grave, grave, comme Caton.

Mlle Grave. — Qu'a-t-on dit?

Mlle Boisgontier. — Tais-toi et fermons nos listes.

La séance est interrompue; des groupes se forment, on discute vivement; enfin les listes sont faites.

Mlle Boisgontier. — Les trois candidats qui ont recueilli le plus de suffrages sont MM. Klein, Alcide Tousez et Grassot. — Nous allons procéder à un scrutin de ballottage entre ces mess...

Mlle Laverny. — Désolée; mais il est l'heure de dîner et j'éprouve le besoin de mettre quelque chose sous mes dents.

Chœur de Muses. — Approuvé, approuvé.

Mlle Boisgontier, restée seule. — La séance est levée.

LES MOULINS DU ROI (1).

Sur les bords de la rivière de Bresle, près l'enceinte du château d'Eu, dont l'antique illustration s'est rajeunie dernièrement par la visite d'une aimable souveraine à un auguste monarque, s'élève une magnifique usine, dont l'ingénieuse architecture, la resplendissante activité semblent encore ajouter à la variété et au pittoresque de ce site charmant. Cette usine a été construite, sur les ruines de deux moulins à demi abandonnés, par les soins d'un simple ouvrier, qui a apporté dans cette œuvre laborieuse autant d'intelligence que de génie et de persévérance. Actuellement les moulins, qui tombaient en ruines, servent de modèles à toute la Basse-Normandie, et l'on peut même dire hardiment qu'ils sont un des plus beaux établissements que la France possède en ce genre. Qu'a-t-il donc fallu pour opérer cette métamorphose? Le courage, la volonté d'un seul homme, et, nous devons le dire aussi, la bienveillance, la protection toute puissante d'un prince qui a toujours su encourager l'industrie et récompenser le travail. Voici, du reste, en quels termes le prodige est raconté dans un ouvrage contenant la désignation du château d'Eu et de ses dépendances (édition royale et officielle de 1840, pages 12 et 13):

« Deux moulins dépendant du domaine avaient été bâtis près de l'enceinte du château, sur le grand courant de la rivière de Bresle. Ils rapportaient à peine la somme de deux mille cinq cents francs, ils se trouvaient dans le plus mauvais état et on les aurait peut-être laissés tomber en ruines, quand un mécanicien, simple ouvrier, homme de pratique et de grande expérience, ayant reconnu les avantages de la position et de l'état des choses, prit à loyer et fit établir sur un système de mécanisme nouveau celui des deux moulins que l'ancien locataire avait abandonné. Les prompts succès dont ses talents et sa probité furent la base ont fait bientôt obtenir à cet entrepreneur la location du second moulin, et l'on mis à portée de créer dans une excellente position, sous les yeux du prince, l'une des plus belles et des plus remarquables usines du département.

» Maintenant les moulins Packham, car il faut les appeler du nom de leur auteur, sont renommés dans toute la Basse-Normandie, où ils ont déjà servi de modèle à plusieurs. Deux tournans admirablement disposés sur la chute de la rivière mettent en mouvement dans cette fabrique, d'un côté plusieurs meules qui chaque année livrent à la consommation pour

(1) Société des MOULINS PACKHAM, dépendances du château d'Eu (Seine-Inférieure) sous la raison G. et H. Packham, Decambre, Maingnet et C. Fonds social, 625,000 fr., divisé par actions de mille francs. S'adresser, pour les souscriptions et renseignements, à Eu, à MM. les gérans, aux Moulins du Roi, et à Paris, à M. Stiegler, avocat, rue de Choiseul, 19.

près d'un million de farines (ce chiffre s'élève maintenant à 1,500,000 fr. environ), de l'autre des scies nombreuses qui répandent et mettent dans le commerce une énorme quantité de planches de toute espèce. Enfin, une fabrication continuelle d'excellents biscuits sert aux approvisionnements maritimes du Tréport et autres. On ne peut parler de l'établissement industriel qui se fait remarquer près des murs du château d'Eu, sans dire quelques mots de l'assistance et des encouragements qui ont assuré sa prospérité, et sans rappeler que le prince en tout temps appréciateur éclairé de tout ce qui est beau avait, dès le commencement, voulu prendre part au succès de celui qui savait, dans une entreprise de cette sorte, par sa conduite et son travail mériter sa confiance. C'est ainsi que Packham a été chargé d'exécuter les magnifiques marqueteries qui décorent toutes les pièces du château et d'autres ouvrages encore. C'est ainsi que toujours maître de sa fabrication, libre d'en diriger à son gré les progrès, cet habile mécanicien a obtenu les secours et les sommes nécessaires à l'amélioration et au perfectionnement de son entreprise.

Après cet exemple d'encouragement et de protection accordés à l'industrie d'une manière aussi directe, il convient de remarquer que le commerce a le droit de se féliciter aussi des biens et des avantages que la résidence d'Eu a répandus dans le pays, car le Tréport, depuis la possession des princes, a vu doubler son commerce ainsi que sa population. »

Un pareil récit pourrait se passer de commentaires. Est-il un spectacle plus touchant que celui de ces coquets moulins, de cette humble et paisible fortune industrielle prospérant auprès de la majestueuse résidence royale, et sous la protection de la haute et puissante destinée du monarque? Nous concevons les douces émotions que peut trouver Louis-Philippe dans ses relations avec un simple artisan dont le bonheur est l'ouvrage de ses mains; notre roi trouve dans ce commerce une diversion aux graves préoccupations qui absorbent la plus grande partie de ses instants. Eh pourquoi non? Frédéric-le-Grand n'avait-il pas également son Moulin de Sans-Souci?

Le succès de M. Packham est à son apogée. Le produit du moulin à blé s'est accru depuis 1840 de moitié environ. Il y a de plus un moulin à huile qui ne chôme jamais et dont le produit s'élève à un million 400 mille francs. Enfin l'ensemble des affaires est de plus de 3 millions.

C'est dans de telles circonstances que cet honorable industriel a songé à se reposer un peu des travaux d'une vie aussi active, tout en conservant un intérêt dans le bel établissement qu'il a créé. Il vient donc de former une société qui aura pour objet de continuer l'exploitation de son entreprise.

Cette société ne peut manquer d'obtenir les plus

brillants succès. Elle est placée sous un patronage illustre; elle continue les affaires d'une maison qui est en pleine voie de prospérité; elle hérite dès lors des avantages de cette position. Pour elle, il n'y a donc d'éventuel que l'augmentation de ses bénéfices; or, cette éventualité se présente sous le jour le plus favorable. Il n'est pas douteux que la puissance des capitaux ajoute toujours à la vigueur d'impulsion d'une exploitation quelconque. Du reste, on peut aisément prévoir l'influence qu'elle exercera sur les opérations de l'usine Packham. Elle permettra d'acheter, dans les momens propices, des marchandises premières, d'attendre les hausses qui se font sentir périodiquement, surtout sur les huiles et les farines, et de profiter des avantages qui en résultent.

Ces capitaux permettront encore à la société d'étendre les relations depuis longtemps formées par M. Packham dans une partie de la France et de l'étranger, de doubler les achats sur les points où les marchandises sont à bon marché et les expéditions sur ceux qui présentent des chances favorables d'écoulement de produits, enfin de commander aux affaires dans toutes les occasions. La société considérée au point de vue de son mode de constitution, offre des garanties incontestables. Non seulement elle est soumise au contrôle permanent d'une commission de surveillance, mais elle compte parmi ses gérans M. Derambure, ancien négociant, homme très recommandable, et qui est actuellement président du tribunal de commerce d'Eu et du Tréport. M. Derambure a souscrit de ses deniers trente actions de la société.

L'article 12 des statuts interdit tout appel de fonds. Nous ne pouvons que louer cette disposition qui témoigne de la connaissance approfondie que M. Packham a des besoins de son entreprise, et en même temps de la confiance qu'il a dans le succès avec les ressources qu'il s'occupe de réunir. Cependant le capital n'est que de 625 mille francs, divisés en 625 actions de mille francs. On ne saurait nier que pour une exploitation de cette importance, c'est là un fonds de roulement établi sur des bases très modestes.

Avant d'en finir avec l'analyse des statuts, nous remarquerons que les gérans sont au nombre de quatre, et qu'aux termes de l'article 18, ils s'interdisent de s'intéresser, pendant la durée de leurs fonctions, soit comme gérans, soit comme actionnaires, dans aucune entreprise. Nous approuvons encore cette mesure qui exclut toute idée de cumul et est par conséquent contraire à l'esprit cupide qui distingue notre époque. Que de gens, dans la vie, se perdent par l'avidité aux quels l'appétit vénal vient à manquer, et qui finissent alors par cumuler la misère et la honte ou six entreprises industrielles!

Un mot encore. Ces moulins, qu'on ne peut qu'ap-

peler les Moulins du Roi, puisqu'ils font partie de son domaine privé et sont l'objet de sa paternelle sollicitude, sont placés sur la dernière chute de la rivière de Bresle, près du canal d'Eu à Tréport; les nombreux navires nécessaires à leurs approvisionnements comme aux débouchés de leurs produits, viennent charger et décharger à quelques pas des usines et à un quai appartenant à la propriété. Sur ce quai est établi un chemin de fer ayant deux embranchemens, sur lesquels roulent des wagons qui transportent les marchandises des navires aux magasins et des magasins aux navires.

L'établissement est composé :

1° D'un superbe moulin à blé, de douze paires de meules, pouvant moudre facilement deux cents hectolitres de blé toutes les vingt-quatre heures;

2° D'une fabrique de biscuit de mer, à la mécanique, pouvant produire, par vingt-quatre heures, soixante quintaux métriques de biscuit;

3° D'une fabrique d'huiles de graines, produisant toutes les vingt-quatre heures, 50 hect. d'huile;

4° D'une scierie mécanique, composée de quatre charriots et de deux établis de scies circulaires, débitant des quantités incalculables de bois;

5° D'une machine brevetée à faire du plancher, produisant journellement 240 mètres carrés de plancher prêt à poser;

Enfin d'ateliers de construction de machines et de magasins nécessaires à l'exploitation en général.

La société a encore pour objet le commerce des charbons de terre et des ardoises.

Après ce résumé, aussi impartial que véridique, il ne nous reste plus qu'à rappeler les nombreux éléments de succès que nous avons successivement indiqués : il est inutile d'ajouter que nous comptons en première ligne la haute protection et la paternelle bienveillance de l'auguste propriétaire des Moulins Packham.

Le comte DE VAUCLUSE.

G. VIOT.

AVIS AUX DAMES. — C'est avec justice que l'opinion a placé M. HATTUTE au premier rang parmi les dentistes; il a mérité cette distinction par les inventions heureuses qu'il a faites dans son art, et qui lui ont valu des médailles à diverses expositions. Nous le recommandons d'ailleurs comme un praticien expérimenté, consciencieux, qui met toute son ambition à satisfaire ses clients, afin de les conserver. — Son cabinet, galerie Vivienne, 13.

M. le docteur **HÉNOQUE**, Dentiste, rue de la Chaussée-d'Antin, 15. (Dents et rateliers perfectionnés).

LÉON, DENTISTE, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, 8. Nous recommandons cet habile praticien aux personnes qui ont eu le malheur de perdre leurs dents, comme les posant parfaitement de 12 à 18 fr. — NETTOYAGE DE DENTS A 3 FRANCS.

Imprimerie de BRUNEAU, rue Croix-des-Petits-Champs, 33.